

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2024-89**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'article de loi visant à modifier le code monétaire et financier afin de prendre en compte les modifications apportées par le nouveau règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n°575/2013 du 26 juin 2013 les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 ;

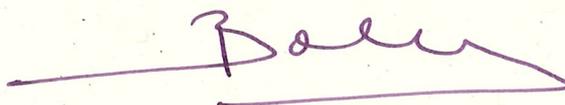
Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du président en date du 24 juin 2024,

**Émet un avis favorable sur le projet d'article susvisé.**

Fait le 28 juin 2024.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Christophe BORIES

